

## Département de Vaucluse - Commune de BOLLENE

---

**Enquête publique portant sur la rénovation du poste 225 000 / 63 000 volts de BOLLENE et à la modification de ses raccordements aux réseaux 225 000 volts et 63 000 volts :**

- **préalable à l'approbation du projet, valant autorisation d'exécution des travaux, pour les installations projetées par RTE,**
  - **relative à la publicité de l'étude d'impact des installations projetées par la CNR.**
- 

**Dossier présenté par R.T.E. - E.D.F. Transport S.A. et la CNR**

### AVIS AU PUBLIC

En exécution de l'arrêté préfectoral n° SI2008-09-09-0020-PREF en date du 09 septembre 2008, une enquête publique portant sur la rénovation du poste 225 000 / 63 000 volts de BOLLENE et à la modification de ses raccordements aux réseaux 225 000 volts et 63 000 volts :

- préalable à l'approbation du projet valant autorisation d'exécution desdits travaux, pour les installations projetées par RTE,
- relative à la publicité de l'étude d'impact des installations projetées par la CNR,

sera ouverte **du 13 OCTOBRE au 14 NOVEMBRE 2008 inclus** sur le territoire de la commune de BOLLENE.

La personne responsable du projet au sein de RTE est Madame la Directrice de RTE EDF Transport SA, Système Electrique Sud-Est - BP 319 – 13 269 Marseille Cedex 08

La personne responsable du projet au sein de la CNR est Monsieur le Directeur Général de la Compagnie Nationale du Rhône, 2 rue André Bonin – 69 316 Lyon Cedex 04.

Les informations relatives aux procédures d'autorisation d'exécution et d'approbation du projet, et de publicité de l'étude d'impact, peuvent être demandées auprès de la Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement PACA – Division énergie et électricité – 67,69 avenue du Prado – 13 286 MARSEILLE cedex 6.

Le dossier de l'opération, assorti de l'étude d'impact conformément aux dispositions des articles R.122-1 à R.122-16 du code de l'environnement, sera déposé en Mairie de Bollène, où il sera tenu à la disposition du public, durant le délai précité aux heures habituelles d'ouverture de la mairie au public.

Toute personne pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Des observations pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur, à la Mairie de Bollène, siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal administratif de Nîmes est **Monsieur Robert DEWULF, Premier Conseiller du Corps des Tribunaux administratifs et des Cours administratives d'Appel en retraite.**

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations du public, en Mairie de BOLLENE, aux dates suivantes :

- x **Lundi 13 octobre 2008 : de 9h00 à 12h00,**
- x **Mercredi 22 octobre 2008 : de 14h00 à 17h00,**
- x **Mardi 28 octobre 2008 : de 9h00 à 12h00,**
- x **Jeudi 06 novembre 2008 : de 14h00 à 17h00,**
- x **Vendredi 14 novembre 2008 : de 13h30 à 16h30.**

A l'issue de l'enquête publique, toute personne pourra consulter une copie du rapport du commissaire enquêteur et de ses conclusions en Mairie de Bollène et en Préfecture de Vaucluse. Les demandes de communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur devront être adressées à la préfecture de Vaucluse (Direction des Relations avec les Collectivités Locales et de l'Environnement – Bureau de l'Environnement et des Affaires foncières – 28, boulevard Limbert – 84 905 AVIGNON cedex 09).

Ces documents pourront également être consultés sur le site internet de la préfecture de Vaucluse (<http://vaucluse.pref.gouv.fr>) à la rubrique « enquête publique ».

A l'issue de l'enquête, l'approbation du projet, valant autorisation d'exécution des travaux de rénovation du poste 225 000 / 63 000 volts de BOLLENE et de modification de ses raccordements aux réseaux 225 000 volts et 63 000 volts sera prononcée par arrêté de M. le Préfet de Vaucluse.